

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le 13 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 03 mars précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL  
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU  
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Stéphane BOUTTIER  
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Anne Lise RIOT

### **ABSENTS :**

**Maurice COFFIN a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 13 mars 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 17 mars suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

## **N°199 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Madame Isabelle KASTELIK, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 03 juillet 2017, le conseil municipal a approuvé le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017/2018. Cette organisation du temps scolaire est arrêtée pour une durée de trois ans et a été reconduite pour la rentrée 2020/2021.

La période triennale se terminant, nous sommes à nouveau sollicités par les services de l'Education Nationale afin de renouveler ou modifier cette organisation à partir de la prochaine rentrée.

Considérant que l'organisation actuelle convient à l'ensemble des établissements scolaires de la commune, il est proposé de la maintenir dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la reconduction de l'organisation de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme  
Le Maire